

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 23/03/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Patrick BESACIER, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

Membres absents excusés :

Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Alain GONARD

Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Sylvie BLANCHARD

Madame Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à Madame Florence LA ROSA

Madame Nicole QUINTANA qui donne son pouvoir à Madame Rita ERIGONI

Monsieur Serge THEBAULT, absent excusé

Madame Marie DOMINGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAUD

Objet : FINANCES – Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 7 avril 2023.

En accord avec les commissions « Finances » des 8 et 14 mars 2023, il présente les orientations budgétaires qu'il propose de fixer pour l'exercice 2023 concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes suivants :

- « Centre de Rencontres »,
- « Salle Polyvalente »,
- « Assainissement »
- « Commerces »,
- « Enfance Jeunesse »,

conformément aux rapports d'orientations budgétaires et aux documents détaillés remis en annexes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires.
- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire que le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 a eu lieu.

Ont pris acte : 25

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,
Le Maire,*

